



# Le Hérisson d'Europe

*Erinaceus europaeus*



Petit animal solitaire à l'activité plutôt nocturne, le Hérisson d'Europe est un mammifère de la famille des Erinaceidae classé dans l'ordre des Insectivora.

## Statut de protection

Il est protégé en France par l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Il est inscrit dans la catégorie Préoccupation mineure (LC) sur les Listes rouges mondiale et européenne de l'UICN et sur la Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine.

## Comment le reconnaître ?

Il a une silhouette ronde se terminant par un museau pointu. Son dos, ses flancs et son front sont recouverts de piquants bruns avec de fines extrémités blanches et mesurant entre 2 et 3 cm de long. Le reste du corps est recouvert de poils brun-gris. Il est difficile de différencier le mâle de la femelle.

## Taille et poids

Le Hérisson d'Europe (adulte) mesure de 18 à 31 cm, plus 2 à 3 cm pour la queue. Il pèse de 0,8 à 1,2 kg.



## Où et quand le croiser ?

Il est présent en Europe de l'ouest et se retrouve dans des habitats très variés. Il fréquente aussi bien la ville que la campagne à condition qu'il puisse trouver des abris et de la nourriture (insectes, escargots...) : les zones forestières, agricoles, les prairies, les lisières de forêts, les terres cultivées, et les jardins.

Il est surtout actif au crépuscule et la nuit et observable du printemps à l'automne lorsque la température dépasse les 10 degrés. Il entre en léthargie en hiver mais se réveille au moins une fois pour changer de nid.



Hérisson - Licence CCO Domaine public

## Cycle de vie et déplacements

Le Hérisson d'Europe se déplace surtout pour ses besoins journaliers de recherche de nourriture, pour trouver son/sa partenaire et chez les jeunes, pour partir conquérir un nouveau territoire. Pendant la phase de reproduction, le mâle qui cherche à rencontrer plusieurs femelles peut parcourir plusieurs kilomètres alors que la femelle restera à proximité de son nid. Le domaine vital est variable selon la saison et l'habitat, généralement une zone de 15 à 40 ha. La vitesse moyenne de déplacement est d'environ 3 m/minute. Il peut produire parfois des accélérations sur 30 à 40 m.

Il s'accouple d'avril à septembre. La femelle met bas, dans un nid, six à sept semaines plus tard de 2 à 7 jeunes. Le Hérisson d'Europe se construit un nid sous des buissons ou bosquets où il va passer une grande partie de sa vie : s'y reposer en journée après être sorti manger limaces, escargots et vers dans votre jardin, y donner naissance et y élever ses petits et y passer tout l'hiver au chaud en hibernation. Il a trouvé la parade à l'absence de nourriture en hiver "qui dort, dine" : il a choisi de dormir jusqu'au printemps en consommant le stock de graisse accumulé à la belle saison.

## Le Hérisson d'Europe et la Trame verte et bleue

### Obstacles et menaces

Deux des obstacles que rencontrent le Hérisson d'Europe dans ses déplacements sont nos routes et nos clôtures notamment les murets autour des jardins. Outre le risque de collision sur les routes, ces infrastructures humaines empêchent les hérissons de rejoindre les lieux où se nourrir ou encore se reproduire. Les modifications et l'appauvrissement du milieu, avec la diminution des linéaires de haies et des bois ou bosquets sont aussi des obstacles à son déplacement.



### Les actions à mettre en place en sa faveur

Pour aider le hérisson à se déplacer sur nos territoires, nous pouvons :

- aménager de petites ouvertures dans nos clôtures et grillages
- planter des haies, des bosquets.
- installer des abris simples : tas de bois, de branchages ou une simple planche le long d'un mur garnie de feuilles mortes
- éviter l'utilisation d'insecticides qui éliminent leurs ressources alimentaires
- être attentif au volant au crépuscule pour éviter de l'écraser

Bibliographie : A. Savouré-Soubelet (UMS 2006 Patrimoine Naturel (AFB / CNRS / MNHN)), 2015 Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2020. Inventaire National du Patrimoine Naturel - Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - Fiches techniques biodiversité - PRDAR Agronomie - Chambre d'agriculture du Val de Loire.